

CHECK LIST CLOTURE DE PROJET

Visa APET Visa EB

BUREAU PAYS: Burkina Faso
TITRE DU PROJET: Appui à la mise en place d'un Programme National de Volontariat au Burkina Faso
N° DE L'AWARD : 52984
N°DU PROJET: 52984
PERIODE COUVERTE PAR LE PROJET : 2006 - 2011
PRÉPAREE PAR : EUDOXIE ZAONGO DATE :
STATUT PROPOSE: CLOTURE DEFINITIVE

	ACTIVITES	ETAT DE REALISATION		ACTIONS
		REALISE	NON REALISE	
1	➤ l'évaluation finale du projet 3/4mois avant la fin du projet si prévue au PRODOC	X		L'évaluation finale a été effectuée et le rapport disponible.
2	➤ L'inventaire de l'équipement non consommable	X		Il existe un Inventaire de l'équipement acquis au compte du projet.
3	➤ Révisions finales incluant les leçons apprises	X		
4	➤ L'audit final du projet s'il ya lieu		X	Le projet n'a pas été audité.
5	➤ les préavis à donner au personnel			Tout le personnel recruté dans le cadre de ce projet ont fini leur contrat.
6	➤ La tenue du comité de pilotage final sur la base d'un rapport d'activité final qui prend en compte, les éléments suivants :	X		Le rapport d'évaluation final a été présenté au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du PNVB
	● La performance du projet en général et les leçons apprises	X		Le rapport final fait ressortir la pertinence du projet qui a contribué un temps soit peu à la résolution du problème de l'emploi des jeunes au Burkina Faso

● Les activités en suspens	X		Toutes les activités ont été réalisées
● L'utilisation du budget restant, le cas échéant	X		Pas de budget restant
● La clôture effective du projet recommander une prolongation	X		Aucune recommandation allant dans ce sens n'a été faite.
● Le sort du matériel du projet (disposal of equipment)	X		Le matériel est disponible au PNVB et n'a pas encore été transféré officiellement
● la clôture du compte bancaire du projet par le chef de projet	X		Le projet ne disposait pas de compte spécial.
● le reversement par le chef de projet au PNUD du reliquat des avances de fonds	X		Le projet n'est pas concerné
● le reversement éventuel par le PNUD du reliquat des contributions aux bailleurs s'il s'agit d'un projet cost sharing	X		Le projet n'est pas concerné
● Le rapport financier final à soumettre au PNUD	X	X	Non effectif
● Le CDR final à signer par le chef de projet et le PNUD		X	Non effectif
● Le disposal of equipment		X	Non effectif
➤ le transfert à un autre projet		X	Non effectif
➤ le transfert au Gouvernement pour lui permettre de consolider les acquis du projet terminé		X	Non applicable
➤ la vente aux enchères publiques		X	Non applicable
➤ La mise à la casse si l'équipement est hors d'usage		X	Non applicable
● Le transfert des archives à la direction de tutelle du projet	X		Cela est déjà effectif, sauf qu'il pas été constaté par un acte formel.

Accord de clôture du Directeur Programme a.i : Euselyne Bahanda

Signature du Directeur Programme a.i : 

Date: 21/8/14